



## **CONDITIONS GENERALES**

La réception est ouverte de 7 heures à 12 heures 30 le matin, de 15 heures à 21 heures l'après-midi.

1 coffre-fort est disponible à la réception\*.

1 pièce d'identité valide doit être fournie à l'arrivée.

## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR :**

Les chambres mises à disposition de nos clients sont nettoyées, entretenues et vérifiées quotidiennement. Nos clients sont invités à signaler immédiatement à la réception tout manquement.

### **I- RESERVATION :**

Il est recommandé à toute personne désireuse de loger à l'hôtel Rabelais de réserver à l'avance et d'obtenir l'accord de l'hôtelier. **A l'occasion de toute réservation le client devra verser des arrhes ou fournir une empreinte de carte bancaire valide.**

### **II- MODIFICATION ET ENGAGEMENT :**

En cas de **modification** ou d'**annulation** de réservation, tout client est tenu de **prévenir 48 heures avant son arrivée. Passé ce délai, il lui sera facturé 1 nuitée.** Toute location commencée est due en totalité. Les retards à l'arrivée ou les départs anticipés ne peuvent en aucun cas donner lieu à un remboursement.

### **III- IDENTITE :**

Toute personne désireuse de loger à l'hôtel Rabelais est tenue de faire connaître son identité et celles des personnes qui l'accompagnent.

Le client **ne peut introduire dans les chambres des tierces personnes non connues** par l'hôtelier, sauf autorisation de ce dernier. De même, le client ne peut louer une chambre pour un nombre de personnes supérieur à celui prévu par les règlements en vigueur. **Les animaux de petites tailles sont acceptés à l'hôtel sous réserve de chambres disponibles à cet effet\*.**

#### **IV- PAIEMENT :**

La prestation de logement est **payable dès la prise en possession des lieux. Pour les locations de longue durée, les notes doivent être réglées toutes les semaines.**

Nous acceptons les cartes bancaires suivantes : Visa, Euro-MasterCard. Il est aussi possible de régler par chèque bancaire, chèque vacances ou espèces.

Par application de l'article 2012 du Code Civil, le client ne peut s'opposer à la rétention de ses bagages s'il refuse de payer.

#### **V- TAXE DE SEJOUR :**

La taxe de séjour, non incluse dans le prix de la réservation, est en vigueur dans la commune. Elle est payable sur place.

Montant 2015 : 1,00 Euros par personne et par nuitée.

#### **VI- ACCES AUX CHAMBRES :**

A son arrivée, sauf accord de l'hôtelier, le **client ne peut pas exiger d'occuper la chambre avant 15 heures. Le check-in débute à 15heures et le check-out se termine à 11heures. Passé 11 heures, l'hôtel se réserve le droit de facturer 1 nuit supplémentaire.** Un service de bagagerie est disponible pendant les heures d'ouverture de la réception.

#### **VII- DEPART :**

Au moment de son départ, **le client doit remettre la clef de sa chambre à la réception.** Il lui est interdit d'emporter un objet quel qu'il soit appartenant à l'hôtel Rabelais. Il doit en avertir l'hôtelier s'il s'aperçoit d'une méprise et le renvoyer, sinon il lui sera facturé.

#### **VIII- RESPECT DU REPOS DES AUTRES CLIENTS :**

**Le tapage, même diurne est interdit. Le client causant du désordre ou du scandale sous quelque forme que ce soit (claquements de porte- parler fort- monter/descendre les escaliers bruyamment) pourra être renvoyé sur-le-champ, si nécessaire avec intervention des forces de l'ordre.**

Les parents devront veiller à ce que leurs enfants aient un comportement respectueux envers les autres clients.

**Dans l'intérêt de l'établissement, tout bruit doit cesser entre 22heures et 7heures.**

#### **IX- RESPONSABILITE :**

Les enfants et les animaux sont sous l'entière responsabilité du client. L'hôtel ne pourra être tenu responsable de vol, perte ou détérioration de bagages des clients entreposés dans les parties communes de l'hôtel, dans les chambres non fermées à clef ou dans la voiture sur le parking public gratuit.

## **X- INTERDICTIONS :**

Pour des raisons de sécurité et pour le respect de chacun, **il est formellement interdit de fumer dans tout l'hôtel**. Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif. Fumer dans l'hôtel Rabelais vous expose à une facturation supplémentaire de 68.00 Euros ou à des poursuites judiciaires. Tout déclenchement intempestif de l'alarme incendie pour non-respect de cette disposition sera facturée 150.00 Euros pour frais de remise en service de sécurité incendie.

De même, il est **interdit de cuisiner dans les chambres, d'y prendre des repas ou d'y apporter des boissons non fournis par l'hôtel, ainsi que d'y faire sa lessive.**

## **XI- DEGRADATION :**

Le client doit user de la chambre sagement. En cas de problème, le client devra engager sa responsabilité civile. **En cas de dégradation, l'hôtel se réserve le droit de facturer au client le coût de remplacement.** Il en est de même pour toute infraction constatée après le départ du client où le montant des compensations sera débité sur la carte de crédit. Sans accord amiable, des poursuites judiciaires seront engagées envers le client indélicat.

## **XII- RECLAMATION :**

Toute réclamation sur la qualité des prestations fournies doit être présentée à l'hôtelier sur-le-champ.

## **XIII- AFFAIRES OUBLIEES :**

Les objets oubliés ou abandonnés pourront être vendus dans les conditions prévues par la loi du 31 mars 1896.

## **XIV- ACCEPTATION DU REGLEMENT :**

**Le règlement intérieur de l'hôtel s'applique à l'ensemble des réservations.** Tout séjour entraîne l'acceptation des conditions particulières et du règlement intérieur de l'hôtel Rabelais. Le non-respect des dispositions ci-dessus entraîne la résiliation immédiate du contrat.

Service payant\*

LA DIRECTION